

Charte nantaise du Dialogue citoyen

Dialogue citoyen

VILLE DE
Nantes

**Objectifs,
principes et engagements**

Janvier 2010

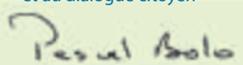
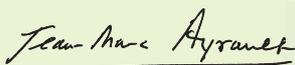
Charte nantaise du Dialogue citoyen

Conformément à nos engagements, le Dialogue citoyen se renforce, avec l'adoption en conseil municipal de la charte nantaise du Dialogue citoyen. Celle-ci précise le cadre de la démocratie participative nantaise et ouvre ainsi, pour les citoyens, la possibilité de construire les politiques publiques locales avec les élus. Les Nantais émettront des avis ou préconisations, les élus rendront compte de la manière dont ils les ont intégrés dans leur prise de décision. C'est un processus simple, qui s'appliquera à des citoyens riches de diversité, et à des champs d'action publique locale nombreux.

Cette charte a été écrite grâce à la collaboration de membres d'associations, d'agents municipaux et d'élus de la Ville. Le long travail d'échanges, d'écriture, de relectures et d'amendements aboutit aujourd'hui à un texte fondateur. L'adoption de ce texte par le Conseil municipal le 29 janvier 2010 donne au Dialogue citoyen une vigueur incontestable. À nous à présent de faire vivre cette nouvelle étape, à chacun de s'en saisir !

Jean-Marc Ayrault
Député-Maire
de Nantes

Pascal Bolo
Adjoint délégué aux finances,
à l'évaluation
des politiques publiques
et au dialogue citoyen



Préambule

Pour construire ensemble une cité solidaire, attractive et durable, la Ville de Nantes place au cœur de son projet l'enrichissement de la démocratie par la promotion et la valorisation d'une citoyenneté active.

Le Dialogue citoyen, c'est l'outil mis au service des Nantaises et des Nantais pour une démocratie moderne, plus active et plus efficace. C'est la possibilité offerte de leur donner la parole sur les services publics et les projets et, ainsi, de peser sur les décisions prises en leur nom.

Depuis plus de 20 ans, une volonté politique forte, celle de mettre le citoyen-usager au cœur du service public, a permis d'aller bien au-delà des obligations fixées par la loi de 2002 (dite de démocratie de proximité).

Par son engagement pour mettre en œuvre une autre façon de construire la ville, Nantes entend mettre en pratiques quotidiennes les valeurs de Liberté, d'Égalité, de Fraternité et de Solidarité, favoriser le lien social et l'émancipation individuelle et collective. Ces valeurs se traduisent en actes par le choix de politiques sociales, éducatives, culturelles et socioculturelles, par le soutien à la vie associative et aux pratiques émergentes, par le renforcement des services publics de proximité.

Le dialogue entre les habitants et la Ville de Nantes s'est développé principalement autour de questions relevant du cadre de vie et du vivre ensemble. Cela s'est traduit par une participation active à des projets municipaux, par des débats au sein des Comités consultatifs de quartier, devenus depuis juin 2009 des Conseils de quartier.

Parallèlement, d'autres instances de dialogue, donnant la parole à des publics spécifiques, se sont mis en place : Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers, Conseil nantais de la jeunesse, Conseil nantais des personnes handicapées.

Aujourd'hui, la Ville de Nantes inaugure une nouvelle étape, s'inscrivant dans le mouvement international de reconnaissance de la place des citoyens comme acteurs des politiques publiques. Elle propose aux Nantais-es qui le souhaitent de s'impliquer dans des démarches de participation à chaque étape de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques municipales, des projets et des services publics locaux. Ces démarches viseront une approche thématique à l'échelle de la ville et une approche territoriale dans les onze grands quartiers définis en 1996.

Ce sera, pour chacune et chacun, l'occasion de mieux connaître et comprendre sa ville, de participer au mieux-être du plus grand nombre, de rencontrer des concitoyen-nes vivant des situations différentes et de confronter les points de vue dans le sens de l'intérêt général.

Charte adoptée le 29 janvier 2010 par le Conseil municipal de la Ville de Nantes.

1 Qu'est-ce que le Dialogue citoyen à Nantes ?

La Ville de Nantes considère que la conduite des projets locaux se doit d'associer les expertises techniques (celles des services municipaux et communautaires, des acteurs associatifs spécialisés...) et l'expertise d'usage reconnue aux habitants. Cette détermination correspond à notre volonté de mieux connaître les attentes et les aspirations de nos concitoyens et de mieux saisir les évolutions de la société. Par ailleurs, la multiplication des contraintes réglementaires et budgétaires comme la variété des modes de gestion du service public local nous en font obligation. Enfin, la nécessité de promouvoir un modèle de développement équilibré, solidaire et respectueux de l'environnement impose d'impliquer un maximum d'acteurs en préalable à la décision politique dans une optique de co-responsabilité.

La Ville de Nantes conçoit le Dialogue citoyen comme un moyen de mieux réaliser le programme municipal en rendant sa mise en œuvre plus efficace et mieux partagée, dans le respect des valeurs de justice sociale et de solidarité qui le fondent et sur lesquelles la municipalité a été élue.

La Ville de Nantes nomme donc « Dialogue citoyen » l'ensemble des lieux, instances, ou occasions où les citoyens nantais s'expriment sur le diagnostic initial, la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation des politiques publiques qu'elle conduit.

Quelques principes fondateurs du Dialogue citoyen nantais

Dialogue citoyen et décision

Le Dialogue citoyen a vocation à enrichir la décision des élus pour plus de pertinence et d'efficacité, et d'orienter les services à la population au plus près de ses besoins, pour une meilleure qualité de vie. C'est pourquoi les instances et outils du Dialogue citoyen ne se substituent pas aux instances municipales légitimement élues et pleinement responsables, notamment le Conseil municipal et le Maire, pour prendre les décisions.

Dialogue citoyen et débat politique local

La Ville de Nantes reconnaît l'importance d'un débat politique libre et contradictoire. Des lieux de débat politique local et d'expression de revendications, de désaccords individuels ou collectifs d'habitants vis-à-vis de la municipalité préexistent d'ailleurs aux instances du Dialogue citoyen. Ils se développent en toute autonomie. Le débat public local via les médias, les partis politiques et les associations notamment, ainsi que l'exercice reconnu et garanti de l'ensemble des droits et libertés individuelles et collectives (liberté d'expression, d'association, de pétition...) sont des espaces et des formes irremplaçables de la vie démocratique locale, indépendantes de l'initiative de la Ville.

Dialogue citoyen et reconnaissance des compétences citoyennes

La Ville de Nantes reconnaît pleinement à chaque citoyenne et à chaque citoyen une expertise fondée sur son usage des services, équipements, et infrastructures de la ville, sa capacité à penser, s'exprimer et agir dans l'intérêt général et sa force de proposition et d'innovation.

Les instances et démarches du Dialogue citoyen n'ont pas vocation à la représentativité, que ce soit par le nombre de leurs participants ou par référence aux catégories socio-professionnelles et démographiques. C'est la diversité des participants qui fonde la légitimité des avis et préconisations rendus dans ce cadre.

2 Qui participe au Dialogue citoyen ?

Le Dialogue citoyen constitue une offre faite aux Nantaises et aux Nantais dans toute leur diversité.

>>> Nos engagements

- 1• Le Dialogue citoyen s'adresse à **tous les Nantais**. La Ville s'engage à développer **une offre de participation accessible à tous**. Suivant les sujets, ce seront tantôt les usagers des services publics, tantôt les habitants, tantôt les associations qui seront invités à prendre part aux discussions.
- 2• La Ville de Nantes réaffirme son attachement à **la citoyenneté de résidence** comme principe pour permettre aux personnes n'ayant pas le droit de vote, notamment les personnes de nationalité étrangère, de participer à la vie démocratique locale.
- 3• Les instances du Dialogue citoyen doivent accueillir et valoriser **la participation citoyenne de celles et ceux qui se sentent exclus** et peu ou mal représentés dans les instances collectives, du fait notamment de la précarité de leur situation sociale.
- 4• Pour stimuler la participation de tous, une attention particulière sera portée à **l'attractivité des sujets débattus et à l'organisation concrète des instances ou dispositifs de dialogue** : variété des formes de la participation, langage intelligible, horaire et lieu des réunions, garde d'enfants, usages d'internet, animation innovante et conviviale...
- 5• La Ville de Nantes reconnaît **l'autonomie des associations et leur rôle d'acteurs légitimes du Dialogue citoyen**. Par leurs connaissances et leur expérience de la délibération collective, leurs apports sont complémentaires de ceux des citoyens exprimés à titre individuel. Les associations et collectifs émergents, acteurs du lien social et de la cohésion sociale, constituent également des relais précieux vers les personnes les plus isolées ou éloignées de la vie publique.

3 Le Dialogue citoyen en pratique

De quoi débat-on ?

L'offre de Dialogue citoyen organisée par la Ville de Nantes **s'étend à l'ensemble des compétences** qui lui sont conférées par la loi et à toutes les politiques publiques qu'elle met en œuvre.

POLITIQUES DE LA VILLE DE NANTES

Petite enfance
Education et réussite éducative
Famille
Vie associative et émergence
Enfance et jeunesse
Développement durable
Vie associative
Egalité, citoyenneté
et intégration des populations immigrées
Solidarités et actions sociales
Personnes en situation de handicap
Vie associative
Personnes âgées
Santé publique
Relation à l'utilisateur
Commerce et artisanat
Vie de quartier
Développement urbain
Culture et patrimoine
Espaces verts et environnement
Logement et habitat
Sport

De plus, la présente charte s'applique pleinement aux **politiques conduites par Nantes Métropole** (déplacements, aménagements urbains, emploi...) quand celles-ci impliquent le territoire nantais et sa population.

Un droit d'auto-saisine est reconnu à toutes les instances de Dialogue citoyen. Elles pourront décider de travailler sur un thème qu'elles ont choisi.

Lorsque les citoyens saisissent la Ville de Nantes d'un sujet ne relevant pas du champ de l'action municipale ou intercommunale, la municipalité **se positionne comme relais des expressions** des Nantais. Elle peut alors porter une interpellation auprès des institutions et services compétents (Etat, autres collectivités...) dans le domaine considéré.

À quel moment ?

L'offre de Dialogue citoyen peut être organisée **aux différentes étapes** qui composent le cycle d'un projet ou d'une politique publique.

Les citoyens pourront donc être invités à :

- Participer au **diagnostic et à l'observation** partagés des besoins et des attentes.
- Participer à la **conception des actions** à travers une expertise d'usage et des apports innovants, extérieurs...
- Participer à leur **mise en œuvre** en construisant des partenariats prenant en compte les pratiques émergentes.

Charte nantaise du **Dialogue citoyen**

- Participer à l'**évaluation** des actions municipales et **élaborer des préconisations** pour aider à la décision sur les nouveaux caps à prendre, ou ajustements à opérer.
- **Participer à des réflexions prospectives** pour mieux anticiper les évolutions des modes de vie, des comportements et des besoins sociaux.

Faire ensemble, comment ?

La Ville de Nantes entend favoriser les moments de construction collective de points de vue et de propositions, entre les Nantais et avec la municipalité.

>>> Nos engagements pour créer les conditions du Dialogue citoyen

- 1• Développer et expérimenter **des modes de participation adaptés** aux différents publics, aux sujets, selon le résultat attendu, en puisant dans une boîte à outils diversifiée.
- 2• Favoriser **une compréhension partagée** des enjeux et des situations en mettant à disposition des **informations claires** pour être accessibles à tous.
- 3• Préciser **la nature de la démarche** : information, consultation, concertation ou co-production, en fonction du degré de contribution recherché.
- 4• Formaliser **un mandat de participation qui sera porté par l'élu-e pilote** du projet concerné, et garant du bon déroulement de la démarche participative. Ce mandat fixera les rôles respectifs de chacun des participants et précisera ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas.

- 5• Accompagner les citoyens dans la production **collective d'un avis argumenté**, pour l'amélioration d'un projet ou d'une action publique, en visant l'intérêt général, sans influencer sur le contenu de l'avis.

Quelles garanties auront les citoyens d'être écoutés et que leur parole soit prise en compte ?

Aux engagements pris par la Ville de Nantes de créer les conditions favorables à un Dialogue citoyen respectueux et productif, s'ajoutent des engagements de restitution et de prise en compte de la parole citoyenne.

>>> Nos engagements :

- 1• Organiser la **restitution de l'avis des citoyens** auprès de la Ville de Nantes.
- 2• Garantir aux participants **une réponse argumentée à leurs avis et préconisations.**
- 3• Garantir **l'instruction** par les services de la Ville de Nantes des préconisations susceptibles d'être intégrées.
- 4• **Intégrer les préconisations** retenues dans les actions des politiques publiques, avec la garantie de leur financement et de leur mise en œuvre technique.

4 Suivi et évaluation

La présente charte engage la Ville de Nantes vis à vis **des Nantaises et des Nantais**. Sa mise en œuvre doit pouvoir être évaluée et sa pertinence vérifiée après une première période d'application.

>>> Nos engagements :

- 1• La Ville de Nantes s'engage à procéder à une évaluation de la charte du Dialogue citoyen, avec les parties prenantes.
- 2• Elle s'engage à tirer un bilan pour chaque démarche de participation avec les habitants qui y auront participé. Il permettra de **suivre et mesurer les effets concrets de la participation** sur les projets ou actions soumis à discussion.
- 3• Un bilan **du Dialogue citoyen** en tant que politique publique sera intégré au rapport d'activité de la Ville de Nantes.

Pourquoi cette charte ?

La présente charte a pour ambition de définir ce qu'à Nantes nous nommons « Dialogue citoyen », d'en fixer les objectifs et les principes, d'en partager les engagements. Elle pose les règles qui permettent de garantir la clarté que requiert un dialogue sincère et fructueux entre les habitants, organisés ou non, la Ville de Nantes et Nantes Métropole.



Pôle politiques publiques et prospectives
Mission dialogue citoyen
02 40 41 93 92

www.nantes.fr